

Colla

Conf. How Co. - Compt.

D

VISE POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE
 DE SEVRES LE 27 DEC. 1996
 No 82 BORD 399.60x14
 11-7
 — D. DE TIMBRE 119.50x... 595f
 — DIS D'ENREGI... 500g. cent...
 REÇU
 LE RECEVEUR PRINCIPAL

Société 2 AD
 S.A.R.L. au capital de 159.000 F.
 Siège Social : 16, rue Troyon 92310 SEVRES
 R.C.S. NANTERRE B 324 446 061 (82 B 00923)

GREFFE TRIBUNAL DE
 COMMERCE DE NANTERRE
 15 JAN. 1997
 DÉPÔT N°

Transformation SARL 92310




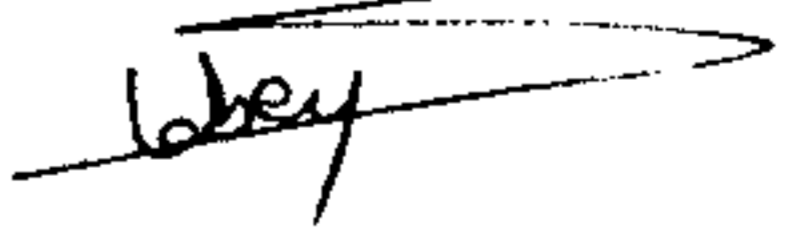
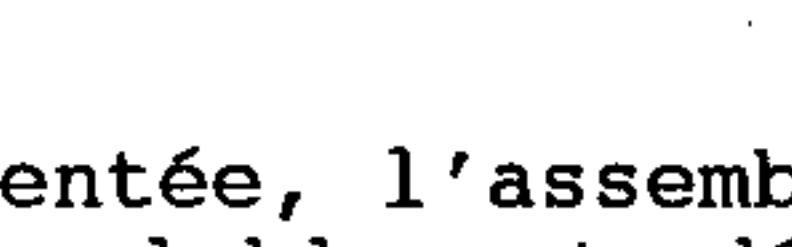

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 1996
 DÉPÔT N° 6233

Le quinze Octobre, à Onze heures,

Les associés de la Société 2 AD, S.A.R.L. au capital de 159.000 F., divisé en 1.590 parts de 100 F. chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sur convocation de la Gérance.

RECETTE PRINCIPALE DES IMPÔTS
 DE SEVRES
 8, avenue de l'Europe
 92311 SEVRES CEDEX
 Téléphone : 4 14 73
 C.C.P. : PARIS 026-2

Une feuille de présence a été établie comme suit :

Nom	Nombre de parts	Signature
Alain DESGROUX	375	
François HACQ	375	
Société FINANCIERE D.H.K., représentée par Mr F. HACQ	750	
Dominique CORNILLE	30	
Rémi LESOBRE	30	
Stéphanie LABEY	30	

L'intégralité du capital social étant représentée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toute question à l'ordre du jour.

Labey

Monsieur Alain DESGROUX préside l'assemblée en qualité de Gérant.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- un exemplaire des lettres de convocation,
- l'ordre du jour de l'assemblée,
- un exemplaire du rapport de gérance,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
- un projet de statuts soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le Gérant rappelle que ces documents ont été adressés aux associés plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée, ce dont il est donné acte.

Le Gérant déclare ensuite que l'assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- augmentation de capital par prélèvement sur les réserves,
- modifications corrélatives des statuts,
- autorisation de cessions de parts,
- modifications corrélatives des statuts,
- démission des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant,
- nomination de co-gérants,
- transformation de la société en Société d'Exercice Libéral d'Architecture à Responsabilité Limitée et refonte des statuts,
- questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport de gérance.

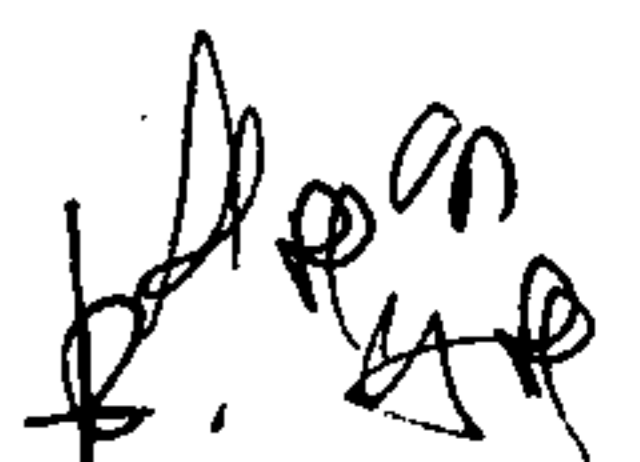
Après un échange de vues entre les associés, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation de capital par prélèvement sur les réserves pour un montant de 159.000 F. afin de porter le capital social à la somme de 318.000 F. (TROIS CENT DIX HUIT MILLE FRANCS), chaque associé recevant une part nouvelle pour une part ancienne.

La valeur nominale de la part reste fixée à 100 F.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

En application de la résolution précédente, les associés décident de modifier comme suit les articles suivants :

ARTICLE 5. Apports

Il est ajouté le paragraphe suivant :

«Par Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Octobre 1996, les associés ont décidé de procéder à une augmentation de capital par prélèvement sur les réserves pour un montant de 159.000 F. afin de le porter à 318.000 F. (TROIS CENT DIX HUIT MILLE FRANCS).»

ARTICLE 6. Capital Social

Il est modifié comme suit :

«Le capital social de la société est fixé à 318.000 F. (TROIS CENT DIX HUIT MILLE FRANCS).

Il est divisé en 3.180 (TROIS MILLE CENT QUATRE VINGTS) parts sociales de 100 F. (CENT FRANCS) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit :

- Monsieur Alain DESGROUX	750 parts
- Monsieur François HACQ	750 parts
- Monsieur Rémi LESOBRE	60 parts
- Monsieur Dominique CORNILLE	60 parts
- la Société FINANCIERE D.H.K.	1.500 parts
- Madame Stéphanie LABEY	60 parts

soit au total 3.180 parts»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise les cessions de parts suivantes :

- La Société FINANCIERE D.H.K. cède :

. à Monsieur Alain DESGROUX	204 parts
. à Monsieur François HACQ	204 parts
. à Monsieur Rémi LESOBRE	179 parts
. à Monsieur Dominique CORNILLE	179 parts

soit au total	766 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En application de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier comme suit le troisième alinéa de l'article 6 des statuts - Capital social :

«Suite aux cessions intervenues en date du 15 Octobre 1996, les parts sociales sont réparties comme suit :

- Monsieur Alain DESGROUX	954 parts
- Monsieur François HACQ	954 parts
- Monsieur Rémi LESOBRE	239 parts
- Monsieur Dominique CORNILLE	239 parts
- la Société FINANCIERE D.H.K.	734 parts
- Madame Stéphanie LABEY	60 parts

soit au total	3.180 parts»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain DESGROUX rappelle ensuite aux associés qu'en vue de la transformation de la société en société d'exercice libéral à forme anonyme d'architecture, il avait été nommé un Commissaire aux Comptes Titulaire et un Commissaire aux Comptes Suppléant.

Il leur indique que cette transformation n'ayant pas été effective, ces nominations n'ont plus lieu d'être.

Après une délibération entre les associés, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale enregistre la démission de la Société Claude GUILLON et Associés «C.G.A.» de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire, ainsi que la démission de Monsieur Patrick VIGUIE de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les associés nomment en qualité de co-gérants, pour une durée illimitée :

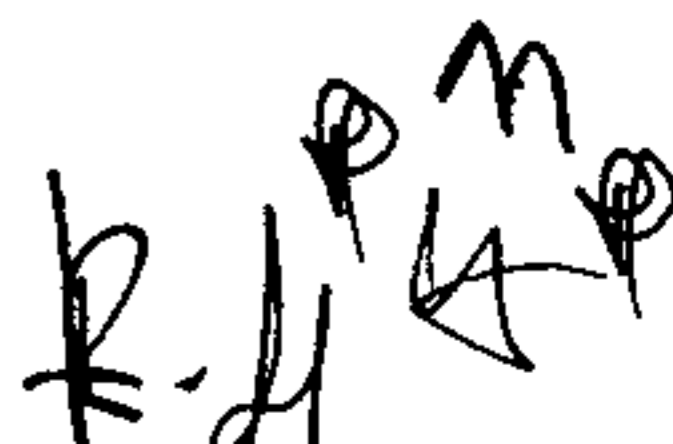
- Monsieur François HACQ,
architecte inscrit au tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Paris - Ile-de-France,
demeurant 26, rue Alexandre Guilmant - 92190 MEUDON,
né le 31 Mai 1946 à BORDEAUX (33),
de nationalité française,
- Monsieur Rémi LESOBRE,
architecte inscrit au tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Paris - Ile-de-France,
demeurant 103, rue du Château - 92100 BOULOGNE,
né le 5 Octobre 1947 à PARIS 7ème,
de nationalité française,
- Monsieur Dominique CORNILLE,
architecte inscrit au tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Paris - Ile-de-France,
demeurant 16, rue de Fleury - 92140 CLAMART,
né le 29 Mars 1952 à TERGNIER (02),
de nationalité française.

Ces nominations prennent effet à compter du 1er Octobre 1996.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Messieurs François HACQ, Rémi LESOBRE et Dominique CORNILLE s'étant toutefois abstenus pour les décisions les concernant.

Messieurs François HACQ, Rémi LESOBRE et Dominique CORNILLE déclarent expressément accepter les fonctions qui leur sont confiées.

Messieurs François HACQ, Rémi LESOBRE et Dominique CORNILLE déclarent également n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative, de nature à lui interdire - soit d'exercer une activité commerciale et professionnelle - soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.



SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide la transformation de la société en Société d'Exercice Libéral d'Architecture à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau.

La société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés d'exercice libéral d'architecture à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

La société conservant sa personnalité juridique continue donc d'exister sous sa forme nouvelle, sans aucun changement entre les titulaires actuels des parts composant le capital social et les personnes qui pourront devenir propriétaires par la suite, tant de ces parts que de celles qui seraient créées ultérieurement.

Son objet, sa durée et son siège social ne sont pas modifiés.

Compte tenu de la situation active et passive de la société, le capital n'est pas modifié et reste maintenu à 318.000 F., la valeur nominale de chaque part étant de 100 F.

La présente transformation prend effet à compter du 1er Octobre 1996 .

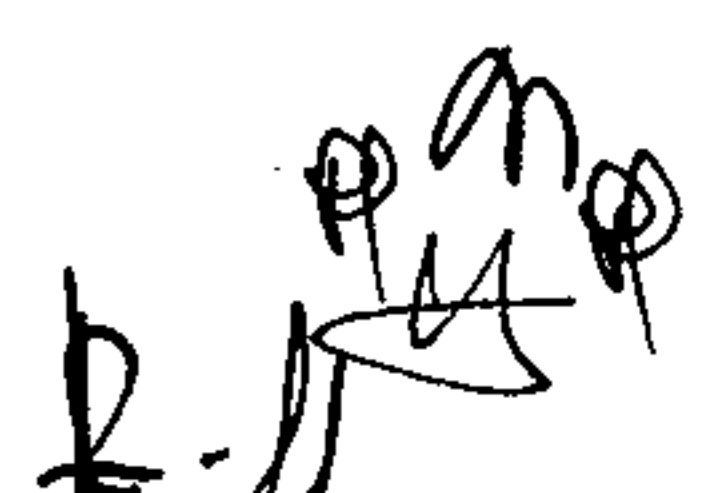
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Alain DESGROUX, François HACQ, Rémi LESOBRE et Dominique CORNILLE, co-gérants de la société, déclarent accepter expressément la transformation de la société en société d'exercice libéral d'architecture à responsabilité limitée avec toutes les conséquences telles qu'elles résultent de la résolution ci-dessus adoptée.

HUITIEME RESOLUTION

En conséquence de la transformation de la société en société d'exercice libéral d'architecture à responsabilité limitée, l'assemblée des associés décide de remplacer les statuts qui ont régi la société sous sa forme antérieure par les statuts ci-après, avec effet à compter du 1er Octobre 1996.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DERNIERE RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes afin d'effectuer les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.


LES CO-GERANTS :

Alain DESGROUX



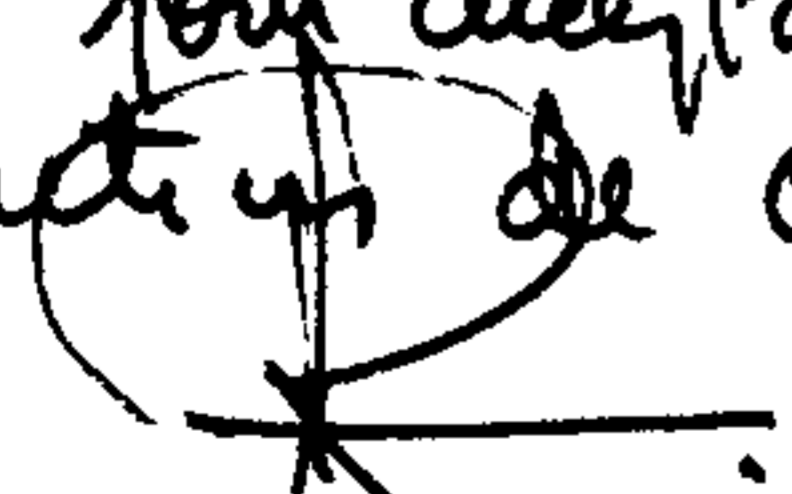
François HACQ

Bon pour acceptation des fonctions de ~~co-gerant~~ caissier




Rémi LESOBRE

Bon pour acceptation des fonctions de co-gerant



Dominique CORNILLE

Bon pour acceptation des fonctions de co-gerant



LES ASSOCIES :

Société FINANCIERE D.H.K.,
représentée par Mr HACQ, son P.D.G.

le PDG

S.A. FINANCIERE D.H.K.

16, rue Travençolo
92316 SEVRES CEDEX
Tél. : 45 00 30 27
N° SIRET 351 431 600 0026



Stéphanie LABEY

